

Règlement

Concours photo 2025

La Réserve ornithologique du Teich organise en 2025 un concours photo ouvert à tous :

THÈMES DU CONCOURS

LE MINUSCULE

Équipés de téléphones ou d'appareils photo, embarquez pour un voyage vers une autre dimension. Zoomez entre les herbes, effleurez la surface de l'eau, cherchez la vie au ras du sol ou sur les branches. Au fil de vos balades, changez d'échelle pour explorer l'univers enchanteur du minuscule. Sur les sentiers de la Réserve, chaque pas nous rapproche d'un monde insoupçonné. Prenez le temps de le contempler et, si l'instant s'y prête, de le photographier !

Avez-vous déjà tenté de capturer la danse des demoiselles ? De saisir sur sa toile les multiples regards d'une araignée ? D'apercevoir les plumeaux des chironomes ou le mouvement des antennes d'une fourmi ? Avez-vous observé les ocelles d'une abeille, le cœur d'une fleur, la larve d'une libellule, la texture délicate des ailes d'un papillon ou les courbes d'un lichen ?

Accroupis au bord d'un chemin, penchés sur les perles de rosée près des fleurs sauvages, au détour d'un buisson, sur les arbres ou près des observatoires, le nez en l'air ou sur la pointe des pieds, laissez-vous émerveiller par les moindres détails.

Végétaux, insectes, minéraux ... tout ce qui est petit est permis !

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous. La participation au concours est gratuite.

Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. **Les photographies envoyées doivent avoir été prises dans la Réserve ornithologique du Teich.**

Les photographes se doivent de respecter le règlement intérieur du site. Pendant la visite de la Réserve et pour toute prise de vue : **ne pas sortir des sentiers, ne pas prélever d'animaux ni de végétaux, ne pas nourrir la faune, ne pas utiliser de systèmes sonores attirant les oiseaux.**

Chaque participant peut envoyer un nombre illimité de photographies.

Format aux choix (privilégier si possible les formats JPEG ou PNG). Sans limite ou minimum de taille.

DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 15 décembre 2025 à minuit.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent envoyer leurs clichés à cette adresse en précisant la date et le lieu de la prise de vue : photosabonnes.rot@gmail.com

Les emails doivent être accompagnés de la mention suivante :

“J’autorise la Réserve ornithologique du Teich à diffuser les photographies ci-jointes sur support print ou digital, sous réserve que mon nom soit crédité.”

CRITÈRES DE SÉLECTION

12 lauréats seront sélectionnés par l’équipe de gestion de la Réserve ornithologique du Teich. La sélection se fera par vote. Les photographies seront jugées sur la pertinence du sujet et l’originalité technique et artistique.

L’organisateur se réserve le droit d’invalider ou d’annuler tout ou partie d’une participation s’il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d’exclure les images qui porteraient atteinte à l’ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

RÉCOMPENSES

Les lauréats et les lauréates verront leur production **imprimée en grand format et exposée sur les sentiers de la Réserve ornithologique du Teich au cours de l’année 2026**. Les résultats seront annoncés par retour d’email. Tous les participants seront informés des résultats. Les lauréats seront tenus informés de l’accrochage des expositions.

Toutes les photographies reçues pourront être diffusées sur les réseaux sociaux, la newsletter ou le site internet de la Réserve ornithologique du Teich. Le nom des photographes sera toujours mentionné.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l’article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l’objet d’un traitement informatique. Ils sont informés qu’ils bénéficient d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

